

Séance publique du 21 décembre 2001

Délibération n° 2001-0404

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Acquisition et maintenance de silos à verre sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon - Approbation du dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 décembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le marché relatif à l'acquisition et à la maintenance de silos à verre arrive à expiration. Il convient de le renouveler.

Aussi un dossier de consultation des entrepreneurs relatif à l'acquisition et à la maintenance de silos à verre sur le territoire de la Communauté urbaine est-il soumis au Conseil.

Un appel d'offres ouvert composé d'un lot unique serait lancé en vue de l'établissement d'un marché à bons de commande en application des articles 33, 58 à 60 et 72-I-1er du code des marchés publics, avec un seuil minimum annuel de 115 000 € HT et un seuil maximum annuel de 460 000 € HT.

Ce marché serait conclu à compter de la date de démarrage des prestations fixée par ordre de service pour une période qui courrait jusqu'au 31 décembre de la même année et serait reconductible expressément trois fois.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a émis un avis favorable à la passation de ce marché le 31 octobre 2001 ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 58 à 60 et 72-I-1er du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2001-0001 en date du 20 avril 2001 ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Accepte le dossier de consultation des entrepreneurs, lequel sera rendu définitif.

2° - Décide :

a) - que les prestations visées ci-dessus seront traitées dans le cadre d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 72-I -1er du code des marchés publics,

b) - de procéder pour son attribution par voie d'appel d'offres ouvert avec publicité européenne, conformément aux articles 33, 58 et 60 du code des marchés publics.

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - accepter et à signer l'offre retenue pour valoir acte d'engagement,

b) - accomplir et à signer tous les actes y afférents.

4° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2002 et suivants - section de fonctionnement - centre budgétaire 5 310 - centre de gestion 5 310 - compte 615 582 - fonction 812 - ligne de gestion 017 326 - section d'investissement - centre budgétaire 5 310 - centre de gestion 5 310 - compte 215 782 - fonction 812 - ligne de gestion 010 307.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,